

*COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)*

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ*

SEANCE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2024

**Présents :** cf. liste annexe.

**Secrétaire de séance :** Jean SAVINEL

**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 1<sup>er</sup> février 2024

**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°9

**TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE  
DE L'UTOPIE DE VERTOLAYE – DEMANDE DE DETR**

*Contexte*

Depuis 2018, la Gare de l'Utopie à Vertolaye connaît une nouvelle vie suite à sa désignation en tant que « médiathèque tête de réseau », et à la mise en place d'un nouveau projet culturel (les « 3 piliers » de la Gare de l'utopie, « lieu en mouvement »), suite à un important travail participatif associant la population locale, les associations partenaires et acteurs culturels locaux.

La dynamique créée a eu pour corolaire de multiplier les utilisations et par ricochet les usagers de la Gare, le réseau des bibliothécaires partageant l'utilisation des locaux avec un café culturel associatif et de nombreux autres partenaires. Ainsi, la Gare accueille aujourd'hui un espace lecture, un espace jeux, un espace café, et de nombreuses activités et propositions culturelles tout au long de l'année (cours de musique, ateliers variés, spectacles, conférences, concerts...), tout en étant le lieu de travail de 3 bibliothécaires et un espace de coworking temporaire.

*Besoins*

Monsieur le Vice-président explique que **l'augmentation de la fréquentation qui découle de cette dynamique contraint aujourd'hui la Communauté de communes à mettre aux normes cet Etablissement Recevant du Public afin de sécuriser les différentes activités se déroulant à la Gare.**

Par ailleurs, il évoque le fait que la rénovation initiale du bâtiment datant de plus de 25 ans, il convient aujourd'hui de **rénover énergétiquement le bâtiment pour diminuer à la fois ses coûts de fonctionnement et son empreinte énergétique, car il s'agit actuellement d'une « passoire énergétique ».**

Par ailleurs, un réaménagement des différents espaces de la médiathèque tête de réseau est indispensable pour lui permettre de **répondre à ses différentes fonctions de tiers-lieu culturel.**

Aujourd'hui le bâtiment rencontre des problématiques liés aux nouvelles activités qui y sont pratiquées :

- Un problème d'acoustique dans la salle utilisée par l'école de musique ;
- Pas de bureaux pour les salariés et un manque de salles pour les activités (salle de réunions, bureaux, ...)
- Le noir complet est apprécié pour certaines activités de l'auditorium, mais une sortie sur l'extérieur et une fenêtre permettraient un usage plus large de cette salle ;

## AR Prefecture

063-200070761-20240208-2024\_08\_02\_09-DE  
Reçu le 09/02/2024

- Les gradins prennent une grande place dans l'auditorium, sans aucun confort ; avec une capacité limitée d'accueil de l'auditorium dû aux largeurs de passage des sorties de secours ;
- Le manque d'espace de stockages/rangements...

### *Description du projet :*

#### Partie 1 : Rénovation thermique et mise en accessibilité du bâtiment

- Isolation de l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds et menuiseries qui le nécessite) ;
- Création d'un WC et point d'eau à l'étage ;
- Réaménagement de l'entrée du RDC permettant de rendre indépendant l'utilisation de l'espace café et bibliothèque ;
- Mise aux normes, accès PMR de l'escalier dans la BDthèque ;
- Remise en fonctionnement de la ventilation mécanique contrôlée et l'adapter à la nouvelle utilisation du bâtiment ;
- Création de WC et d'un local de ménage au RDC permettant un accès direct depuis la bibliothèque ;
- Équilibrage et désembouage du réseau de chauffage (désembouage récurrent) ;
- Revoir l'accès à la cave (trappe) ;
- Accès PMR extérieur pour un nouvel accès à l'espace café.

#### Partie 2 : Réaménagement des espaces du Tiers-lieu culturel

- Réaménagement de l'accueil au RDC avec un mobilier adapté à l'accueil, au prêt, à la BDthèque et à la Navette documentaire
- Réaménagement des espaces R+1 avec la création de trois bureaux, espace coworking ; casier pour les associations, espace de stockage et d'une salle de réunion ;
- Réaménagement de l'auditorium (gradins, régie, lumières, ouvertures pour apport de lumière et sortie de secours vers l'extérieur, remplacement des ouvertures des 2 portes d'accès 90/204, dépose de l'écran gris de projection, pendrillons ...) ;
- Création d'une cloison mobile entre l'espace café et la salle d'exposition ;
- Traitement acoustique de l'espace café : du fait de sa configuration quasiment cubiques, de l'absence de mobiliers permanents (absorbant ou diffusant), et des matériaux des différentes parois, la salle de l'espace café est inconfortable d'un point de vue acoustique. L'équipe de maîtrise d'œuvre devra proposer des solutions techniques pour résoudre ce problème tout en conservant la capacité d'adaptabilité de la salle (salle de l'espace café, ludothèque, expositions, ateliers artistiques...) ;
- Traitement de la lumière salle de l'espace café et salle d'exposition.
- Amélioration et/ou création des espaces pour les rendre fonctionnels et adaptables ;

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté que suite à la consultation lancée en juin 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par Etienne Astier avait été sélectionnée.

Monsieur le Vice-président présente le dossier APD tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en lien avec le service bâtiment et le service lecture publique.

Monsieur le Vice-président présente le plan de financement ci-dessous. Le fonds vert et la DGD ayant déjà été obtenues, il propose de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et après du Conseil départemental au titre de l'aide aux travaux dans les médiathèques.

## AR Prefecture

063-200070761-20240208-2024\_08\_02\_09-DE  
Reçu le 09/02/2024

Après réalisation de l'APD, il est proposé le plan de financement suivant :

Natures des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Contributeurs	Montant
<b>Travaux</b>	<b>485 100 €</b>	<b>582 120 €</b>	<b>DETR (Etat)</b>	<b>150 000,00 €</b>
<i>dont rénovation énergétique</i>	<i>174 000 €</i>	<i>208 800 €</i>	<b>FONDS VERT (Etat) (attribuée)</b>	<b>65 849,00€</b>
<i>dont réaménagement</i>	<i>302 000 €</i>	<i>362 400 €</i>	<b>DGD (État/Drac) (attribuée)</b>	<b>109 220,00 €</b>
<i>dont gradins</i>	<i>37 000 €</i>	<i>44 400 €</i>	<b>CD 63</b>	<b>30 000,00 €</b>
<i>dont aléas de chantier</i>	<i>9 100 €</i>	<i>10 920 €</i>	<b>Autofinancement ALF</b>	<b>188 958,22 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>48 400 €</b>	<b>58 080 €</b>		
<b>Etudes et frais annexes</b>	<b>10 527,22 €</b>	<b>12 632,66 €</b>		
<i>Contrôle technique</i>	<i>4 600 €</i>	<i>5 520 €</i>		
<i>Etude de sol</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 800 €</i>		
<i>SPS</i>	<i>3 280 €</i>	<i>3 936 €</i>		
<i>Divers (diag. avant tx. ...)</i>	<i>1 147,22 €</i>	<i>1 376,66 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>544 027,22 €</b>	<b>652 832,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>544 027,22 €</b>

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le projet tel que présenté ci-dessus ;
- de solliciter l'Etat et le Conseil départemental tel que présenté dans le plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER

Publiée le 9 février 2024